



Association Citoyenne de l'Aire Toulonnaise

**Toulon @ Venir**  
135 F avenue Raimu  
83220 – LE PRADET  
<http://www.toulonavenir.com>  
Email: [contact@toulonavenir.com](mailto:contact@toulonavenir.com)

à Monsieur Jean-Luc VIDELAINE  
Préfet du Var  
Préfecture du Var CS 31209  
Bd du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
83070 Toulon Cedex

Toulon le 14 février 2019

Objet : risque d'incendie sur le Mont Faron Toulon

Monsieur le Préfet,

Nous venons à l'appui des alertes lancées à plusieurs reprises par l'Association Défense et Protection du Faron (ADPF), association adhérente de Toulon@venir, sur le risque incendie dans le massif du Faron. **La situation ne cesse de s'aggraver.**

Depuis le classement du site en 1991, la quasi-totalité des propriétés privées ont été délaissées et sont envahies par un maquis inextricable. Ceci entraîne un risque incendie majeur dans 5 secteurs et constitue un danger très grave pour les biens et les personnes vivant au contact de la forêt. Notre association, agréée au titre de la protection de l'environnement, vous demande de prendre en compte cette situation.

La quasi-totalité de ces terrains privés en site classé est contiguë à la zone urbanisée qui ceinture le Mont Faron et s'y imbrique parfaitement.

La loi de débroussaillage des propriétés construites est certes une obligation indispensable **mais elle ne s'applique pas à la forêt classée inconstructible et ne résout pas le problème de l'effet thermique et des projections incandescentes.**

La biomasse inextricable débute où s'arrêterait le débroussaillage. En cas d'incendie les habitations en lisière s'embraseront. La situation empirera encore à cause du manque de réserves d'eau, des accès difficiles, sans parler du mistral.

Nous appuyons le souhait de l'ADPF d'obtenir l'élaboration d'un PPRIF par les services de l'Etat. Néanmoins nous souhaitons vivement que, dans les zones identifiées dans les documents que l'ADPF vous a communiqués des actions pour diminuer le risque incendie soient mises en place. Nous estimons que la situation actuelle ne peut pas perdurer.

Il est demandé aux services de l'Etat :

1/ une évaluation des risques pour les personnes et les biens par une visite des lieux qui devra se faire au cœur de la forêt dense car la dangerosité n'est pas forcément évidente à qui examine de loin.

2/ d'exercer une pression très forte sur les collectivités territoriales (municipalité, TPM, Conseil départemental) pour que des actions de « dépressage » de la forêt dans les parties les plus denses soient mises en œuvre

3/ d'œuvrer avec détermination pour que le PDAF soit appliqué intégralement.

La beauté de ce site contribue à la renommée de Toulon et au dynamisme de notre économie touristique. Les actions préconisées sont un moyen d'affirmer la volonté de reconquête des paysages, de la préservation de la nature en ville, de sauvegarder les joyaux écologiques que nous possédons.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des décisions qui seront prises pour la prise en compte de ce problème.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre profond respect.

Le Président

Jean-Paul LEROY